

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

Ministère de l'Énergie  
et des Ressources naturelles

Régie de l'énergie

DOSSIER:  
R.3970.2016  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

12/09/2016

C. ROUÉ.0016

Précès

Extrait: pp. V, 57, 58

Québec 

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, conformément à la Loi sur l'administration publique.

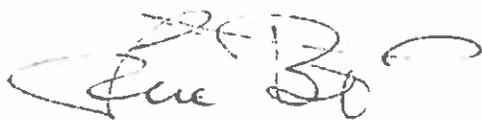
Il présente la reddition de comptes de l'ensemble du Ministère, tel qu'il était constitué au 31 mars 2015.

Toutes les actions et réalisations présentées ici témoignent des efforts du Ministère et de son personnel pour accomplir sa mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



**Pierre Arcand**  
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles



**Luc Blanchette**  
Ministre délégué aux Mines  
Québec, septembre 2015

## ANNEXE III - Plan d'ensemble d'efficacité énergétique

La Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques, adoptée en 2011, vise à favoriser et à promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques. Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) a la responsabilité d'établir le contenu des programmes et des mesures en matière d'efficacité énergétique ainsi que le contenu des programmes et des mesures concernant l'innovation énergétique.

En 2014-2015, les programmes du BEIE ont permis de retourner à l'économie québécoise 88,6 % des dépenses totales du BEIE, soit 42,7 millions de dollars, contribuant ainsi à créer de la richesse dans l'économie, à réduire notre empreinte environnementale et à favoriser l'émergence de nouvelles technologies.

Les programmes du BEIE sont entièrement financés par la quote-part annuelle versée par les distributeurs d'énergie et le Fonds vert. Toutefois, la reddition de comptes liée aux activités soutenues par le Fonds vert se fait par l'entremise du bilan du Plan d'action sur les changements climatiques effectué par le MDDELCC.

**TABEAU 50 – RÉSULTATS DE PARTICIPATION PAR PROGRAMME  
BUREAU DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUES 2008-2015**

Programme	Source de financement	Nombre de participants							2008-2015
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
<b>Résidentiel</b>									
<b>Novoclimat</b>									
Volet familial	Quote-part	2 903	2 913	3 757	3 094	2 856	2 806	792	19 121
Volet logements		723	1 830	2 067	2 910	2 963	3 667	2 691	16 851
<b>Rénoclimat</b>									
Visites D	Quote-part	13 303	19 605	5 247	9 733	4 158	16 283	21 006	89 335
Visites E		6 510	10 852	13 656	4 192	5 012	6 881	13 222	60 325
<b>Éconologis</b>									
Volet 1	Quote-part	12 892	13 752	12 232	11 289	6 094	6 681	6 756	69 696
Volet 2 (adresses)		9 968	8 300	6 895	6 305	3 334	2 348	2 252	39 402
<b>Affaires</b>									
Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments	Quote-part	s.o.	3	33	11	9	1	0	57
ÉcoPerformance <sup>4</sup>	Quote-part	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7	9	16
<b>Nouvelles technologies</b>									
Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)	Quote-part	9	15	20	22	15	4	0	85
Technoclimat <sup>5</sup>	Quote-part	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1	13	14

1. Les données sont basées sur les données de la base de données du BEIE.

2. Les données sont basées sur les données de la base de données du BEIE.

3. Incluant les Visites énergétiques Novoclimat et Rénoclimat.

4. Projets acceptés.

5. Le volet Technoclimat a été supprimé en 2014-2015.

6. Les données sont basées sur les données de la base de données du BEIE. Les données sont basées sur les données de la base de données du BEIE.

TABLEAU 51 – RÉSULTATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR PROGRAMME  
BUREAU DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUES 2008-2015

Programme	Source de financement	Économies d'énergie (tonne équivalent pétrole – TEP)							2008-2015
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
<b>Résidentiel</b>									
<b>Novoclimat</b>									
Volet unifamilial	Quote-part	1 687	1 693	2 188	1 794	1 517	400	157	9 436
Volet logements		227	545	632	871	895	1 020	729	4 919
<b>Rénoclimat</b>									
Volet D	Quote-part	0	0	0	0	0	0	0	0
Volet E		2 587	4 354	5 432	1 735	2 019	3 318	6 352	25 797
<b>Éconotogis</b>									
Volet 1	Quote-part	339	360	320	295	157	172	174	1 817
Volet 2 (adresses)		269	224	186	170	90	64	61	1 064
<b>Affaires</b>									
Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments <sup>1</sup>	Quote-part	s.o.	29	486	489	235	6	0	1 245
ÉcoPerformance <sup>2</sup>	Quote-part	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4 998	160	5 158
<b>Nouvelles technologies</b>									
Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) <sup>3</sup>	Quote-part	n.d.	38	1 246	757	43	112	0	2 197
Technoclimat <sup>4</sup>	Quote-part	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2	437	439
<b>Total - BEIE</b>		<b>5 109</b>	<b>7 243</b>	<b>10 490</b>	<b>6 111</b>	<b>4 956</b>	<b>16 093</b>	<b>8 070</b>	<b>52 072</b>

Notes : Les totaux ne sont pas forcément égaux à la somme des totaux.

1. Les données sont basées sur les données de Novoclimat 2 (1 - volet unifamilial).

2. Les données sont basées sur les données de volet 2 (adresses) du programme ÉcoPerformance.

3. Les données sont basées sur les données de volet 1.

4. Les données sont basées sur les données du programme Technoclimat.

5. Les prévisions des données de l'année correspondante (1) sont basées sur les données de l'année précédente (2) et les données de l'année précédente (3) sont basées sur les données de l'année précédente (4).

Prendre note que le Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) a été fusionné au programme Technoclimat en octobre 2013. Ainsi, aucun nouveau projet n'a été approuvé dans le cadre du PAIE depuis. Toutefois, les engagements qui y sont rattachés demeurent valides jusqu'à ce que les projets soutenus avant octobre 2013 arrivent à leur fin.

## TECHNOCLIMAT

Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques encourage le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies émergentes ainsi que des réductions des émissions de GES, en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation, y compris la recherche-développement, la démonstration, le mesurage, la précommercialisation et la diffusion.

En 2014-2015, 13 nouveaux projets en matière d'innovation technologique ont été acceptés dans le programme Technoclimat. Le financement de ces projets provient de la quote-part des distributeurs d'énergie.